

Saint-Placide, le 20 octobre 2020

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-079 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 octobre 2020, le Conseil est autorisé à siéger à huis clos et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue à huis clos, le 20 octobre 2020, par visioconférence, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents par visioconférence :

M<sup>mes</sup> les conseillères :            Brigitte DesRosiers  
   Stéphanie Gingras  
   Marie-Ève D'Amour

MM. les conseillers :                Jacques Nantel  
   Martin St-Pierre

et M. le directeur général Mathieu Dessureault.

Absence : M Pierre Laperle a justifié son absence

M. le Maire, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance tenue par visioconférence.

RÉSOLUTION  
189-10-2020

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par appuyé par et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1. Séance ordinaire du 15 septembre 2020.

**4. CORRESPONDANCE**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**(Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)**

5.1. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);

5.2. Inscription aux formations sur les scrutins municipaux de la COMAQ;

5.3. Adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à la Cour municipale de la Ville de Deux-Montagnes;

5.4. Départ et remerciements pour la Coordonnatrice des Communications;

5.5. Demande au Conseil Mohawk de Kanesatake afin de procéder à la résiliation du permis autorisant les opérations de l'entreprise de recyclage G & R Recyclage sur le lot 5 700 059;

5.6. Octroi d'un mandat à AVRH.

5.7. Adhésion au groupe Femmes, Politique et Démocratie.

**6. TRANSPORT**

**(Martin St-Pierre et Pierre Laperle)**

6.1. Octroi d'un mandat à Pavage Desjardins

**7. HYGIÈNE DU MILIEU  
(Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)**

7.1. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la RIADM

**8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT  
(Marie-Ève D'Amour et Jacques Nantel)**

- 8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis;
- 8.2. C.C.U- Dépôt du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020;
- 8.3. C.C.U- Renouvellement de mandats;
- 8.4. C.C.U- Remerciements-Départ de M. Louis Legault;
- 8.5. C.C.U- Nomination d'un membre;
- 8.6. Demande relative aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 2020-10- 1, rue de l'Église;
- 8.7. Embauche- Inspecteur municipal en bâtiment et en environnement- M. Francisco Javier Marquez Villena;
- 8.8. Formation- Ordre des urbanistes du Québec.
- 8.9. Adhésion de la Municipalité à COBAMIL

**9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS  
(Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)**

- 9.1. Reconnaissance des bénévoles
- 9.2. Logiciel Sport Plus Inc.- ajout de la plateforme de paiement en ligne

**10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE  
(Pierre Laperle et Martin St-Pierre)**

10.1. Dépôt du rapport d'intervention

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
190-10-2020**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2020.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement** d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2020.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Le directeur général fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION  
191-10-2020

### **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

(Référence dossier : 207-120-001)

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement** d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 20 octobre 2020 pour un montant de 249 731.91 \$.

Registre des chèques :	195 238.10 \$
Registre des prélèvements :	7 137.05 \$
Liste des dépôts directs :	47 356.76 \$

**MONTANT TOTAL :** 249 731.91 \$

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
192-10-2020

### **INSCRIPTION AUX FORMATIONS SUR LES SCRUTINS MUNICIPAUX DE LA COMAQ;**

**Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement** de procéder à l'inscription du directeur général aux trois (3) formations virtuelles d'initiation aux scrutins municipaux offertes par la COMAQ pour un montant 350,67 \$ toutes taxes incluses.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
193-10-2020

### **ADHÉSION DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES À LA COUR MUNICIPALE DE LA VILLE DE DEUX-MONTAGNES**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Deux-Montagnes à procéder à l'adoption du règlement ADM-2020-02 sur l'adhésion de la MRC de Deux-Montagnes à la Cour Municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes;

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement** d'autoriser l'adhésion de MRC de Deux-Montagnes à la Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
194-10-2020

### **DÉPART ET REMERCIEMENTS POUR LA COORDONNATRICE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Johanne Béliveau, Coordonnatrice aux Communications, a remis sa démission, effective en date du 9 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire souligner et remercier d'une manière toute particulière Mme Béliveau pour son passage et l'ensemble du travail accompli à la Municipalité au cours de ses années de services;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu à l'unanimité que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide accepte la démission de Mme Béliveau tout en la remerciant et en soulignant la qualité du travail accompli.

**ET QUE** l'ensemble du Conseil désire transmettre leurs vœux de succès et de réussite à Mme Béliveau pour ses projets à venir.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
195-10-2020**

**DEMANDE AU CONSEIL MOHAWK DE KANESATAKE AFIN DE PROCÉDER À LA RÉSILIATION DU PERMIS AUTORISANT LES OPÉRATIONS DE L'ENTREPRISE DE RECYCLAGE G & R RECYCLAGE SUR LE LOT 5 700 059**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil Mohawk de Kanesatake, aux termes de sa résolution MCR 040. 1415.00069 adoptée le 7 octobre 2014, a accordé la permission à G&R Recyclage S.E.N.C. d'opérer leur entreprise de recyclage sur les lots 60-1 et 60-2 (cadastre du Québec : lot no. 5 700 059);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Placide a demandé au gouvernement fédéral, par le biais de la résolution 93-04-2020, la restauration du site afin notamment, de protéger la santé et le bien-être des citoyens des communautés avoisinantes de ce désastre environnemental;

**CONSIDÉRANT QUE** le 28 août 2020, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a envoyé un préavis à la révocation de l'autorisation ministérielle délivré à G & R Recyclage S.E.N.C. de Kanesatake, compte tenu de divers manquements constatés

**CONSIDÉRANT QUE** les répercussions de cette opération dévastatrice affectent non seulement les membres de la communauté de Kanesatake qui sont aux prises avec les effets néfastes pour leur santé, leur sécurité et leur environnement mais aussi, affectent de manière importantes les citoyens des municipalités environnantes;

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 octobre 2020, par voie de communiqué, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique annonce qu'il révoque l'autorisation ministérielle délivrée à l'entreprise de G&R Recyclage S.E.N.C. le 22 juin 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de Saint-Placide est d'avis que la résiliation du permis d'opération accordé par le Conseil Mohawk de Kanesatake le 7 octobre 2014 permettrait de mettre un terme aux opérations illégales effectués par G& R Recyclage S.E.N.C. et arrêterait l'aggravation de la situation et du désastre environnemental;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil est conscient des effets et pressions que pourrait subir le Conseil Mohawk de Kanesatake en résiliant ce permis, mais manifeste leur pleine et entière collaboration pour dénouer ce dossier prioritaire et d'une importance capitale;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil demande au Gouvernement du Canada, propriétaire du lot, de procéder rapidement à la décontamination du site;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil Mohawk de Kanesatake n'a pas à soutenir seul les démarches envers le Gouvernement du Canada afin que ce site soit décontaminé au grand mieux-être des membres de la communauté de Kanesatake mais aussi, pour le bénéfice des citoyens des municipalités avoisinantes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu à l'unanimité que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** le Conseil de Saint-Placide demande au Conseil Mohawk de Kanesatake de résilier le permis accordé à G& R Recyclage S.E.N.C. par sa résolution MCR 040. 1415.00069 adoptée le 7 octobre 2014;

**QUE** le Conseil manifeste son entière collaboration et support au Conseil Mohawk de Kanesatake et à sa communauté afin de continuer les représentations et démarches nécessaires auprès du Gouvernement du Canada afin que celui-ci agisse promptement dans la décontamination du site;

**ET QUE** cette résolution soit transmise à :

-Le très honorable Justin Trudeau, premier ministre du Canada

-M. François Legault, premier ministre du Québec

-L'honorable Carolyn Bennett des Relations Couronne-Autochtones

-L'honorable Marc Miller, ministre des Services aux Autochtones

-M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

-L'honorable Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique

-L'honorable Bernadette Jordan, ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

-M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones et ministre responsable de la région des Laurentides

-M. Simon Marcil, député de Mirabel

-M. Jean Bouchard, maire de la Ville de Mirabel

-M. Pascal Quevillon, maire de la Municipalité d'Oka

-M. Serge Simon, Grand Chef de Kanesatake

-M. Denis Martin, préfet de la MRC de Deux-Montagnes et maire de la Ville de Deux-Montagnes

-M. Bruno Laroche, président du Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides

-M. Yves-François Blanchet, chef du Bloc Québécois

-Sénateur M. Claude Carignan

-M. Philippe Leroux, président de l'UPA Deux-Montagnes

-M. Éric Goyer, directeur de la santé public de la région des Laurentides.

#### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
196-10-2020

#### OCTROI D'UN MANDAT À AVRH

**CONSIDÉRANT QU'** il est devenu nécessaire de procéder à la mise en place d'un programme d'équité et de structure salariale pour l'ensemble des salariés de l'organisation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu à l'unanimité que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide octroi un mandat à l'entreprise AVRH afin de procéder, tel que soumissionné le 27 septembre 2020, aux travaux d'équité et de mise en place d'une structure salariale pour la somme de 7 818,30\$ toutes taxes incluses.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

#### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
197-10-2020

#### ADHÉSION AU GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE.

**Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu à l'unanimité** de procéder à l'inscription de Mme Marie-Ève D'amour et Mme Brigitte DesRosiers au club politique les Elles du Pouvoir ainsi qu'au groupe Femmes, Politique et Démocratie pour la somme totale de 70 \$

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

#### ADOPTÉE

RÉSOLUTION  
198-10-2020

#### OCTROI D'UN MANDAT À PAVAGE DES JARDINS

**CONSIDÉRANT QU'IL** est nécessaire de procéder des travaux de pavage et de rapiéçage discontinu sur le territoire de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme. la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu à l'unanimité que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide octroi un mandat et de rapiéçage à Pavage Desjardins pour la somme de 8 500\$ plus les taxes applicables

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
199-10-2020**

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 DE LA RIADM**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a fait parvenir à la Municipalité ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 le 30 septembre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme. la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu à l'unanimité que** le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la RIADM.

Je, soussigné, Mathieu Dessureault, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

M. Mathieu Dessureault, directeur général

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS**

(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie, le directeur général dépose le rapport d'émission des permis du mois d'août 2020 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

### **C.C.U- DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie, le directeur général dépose le procès-verbal du CCU pour la séance du 2 septembre 2020 préparé par Mme Laurie Giraldeau, Directrice du Service de l'urbanisme.

**RÉSOLUTION  
200-10-2020**

### **RENOUVELLEMENT DE MANDATS-CCU**

(Référence dossier : (ND/102-111-001)

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats de Madame Denise Bergevin et de Messieurs François Ladouceur et Louis Legault comme membres du Comité consultatif d'urbanisme viennent à échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Denise Bergevin et Monsieur François Ladouceur ont manifesté leurs intérêts à siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Louis Legault ne désire pas renouveler son mandat au sein du Comité Consultatif d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** de renouveler les mandats de Madame Denise Bergevin et de monsieur François Ladouceur comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION**  
**201-10-2020**

**C.C.U. - REMERCIEMENTS - DÉPART DE M. LOUIS LEGAULT**  
(Référence dossier: 102-111-001)

**Il est résolu unanimement** de remercier chaleureusement M. Louis Legault, pour son implication pendant toutes ces nombreuses années comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Placide.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION**  
**202-10-2020**

**C.C.U. – NOMINATION D'UN MEMBRE**  
(Référence dossier : 102-111-001)

**CONSIDÉRANT QUE** M. Louis Legault a donné sa démission le 8 septembre 2020;

**CONSIDÉRANT QU'** un poste est disponible au sein du Comité consultatif d'urbanisme suite à la démission de M. Louis Legault dont le mandat venait à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Joceline Bélanger, résidente de la Municipalité de Saint-Placide, a déposé sa candidature pour être membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Placide;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Joceline Bélanger a rencontré le comité de sélection composé de Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, Mme la conseillère Stéphanie Gingras et Madame Laurie Giraldeau, directrice du Service de l'urbanisme et secrétaire du C.C.U.;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** d'entériner la recommandation du comité de sélection de nommer Mme Joceline Bélanger membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Placide pour la période du 20 octobre 2020 au 20 octobre 2022 conformément à l'article 10 du règlement numéro 2020-01-02.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION**  
**203-10-2020**

**DEMANDE RELATIVE AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 2020-10- 1, RUE DE L'ÉGLISE (ND/4943-50-3321);**

**CONSIDÉRANT QUE** le requérant, M. André Gingras, a déposé une demande d'autorisation pour remplacer le revêtement extérieur du bâtiment principal situé au 1, rue de l'Église;



**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble affecté par la demande est assujéti au règlement 09-06-2004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** les plans et documents soumis pour la demande d'autorisation seront respectés intégralement;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 6 octobre 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme. la conseillère Marie-Ève D'amour, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que** le conseil municipal accepte la recommandation du CCU et autorise la demande de PIA 2020-10 telle que déposée.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
204-10-2020

**EMBAUCHE- INSPECTEUR MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT- M. FRANCISCO JAVIER MARQUEZ VILLENA**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice du Service de l'urbanisme a rencontré plusieurs candidats pour le poste d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice du Service de l'urbanisme recommande à la Municipalité de Saint-Placide d'embaucher M Francisco Javier Marquez Villena au poste d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** d'entériner la recommandation de la directrice du service de l'urbanisme d'embaucher M Francisco Javier Marquez Villena au poste d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement à compter du 26 octobre 2020.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer la convention de travail et les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

RÉSOLUTION  
205-10-2020

**FORMATION – ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC (OUQ)**

**Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement** que Mme. Laurie Giraldeau, directrice du service de l'urbanisme soit autorisée à s'inscrire à deux (2) formations dispensées par l'Ordre des urbanistes du Québec.

**Il est également résolu que** la Municipalité de Saint-Placide défrayera les coûts des deux formations pour un montant total de 400 \$ taxes incluses.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
206-10-2020**

**RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

(Référence dossier : 802-114-002)

- CONSIDÉRANT** la situation actuelle de la pandémie;
- CONSIDÉRANT QU'** il nous est impossible de faire une soirée pour nos bénévoles comme chaque année;
- CONSIDÉRANT** l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Placide;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite remercier les bénévoles pour leur dévouement consacré à la réalisation de diverses activités au cours de la dernière année;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras résolu unanimement** d'autoriser la Coordinatrice du Loisir et de la Culture d'offrir aux bénévoles un certificat d'une valeur de 25\$ à tous les bénévoles de septembre 2019 à septembre 2020. Les bénévoles pourront échanger ce certificat dans l'une des entreprises locales participantes de leur choix. Le budget est de 4 525\$.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par le directeur général d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION  
207-10-2020**

**LOGICIEL SPORT PLUS INC.- AJOUT DE LA PLATEFORME DE PAIEMENT EN LIGNE**

(Référence dossier : 401-100-003)

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a un contrat avec le Logiciel Sport Plus Inc.;
- CONSIDÉRANT QUE** les inscriptions de loisirs se font sur le site sécurisé en ligne Sport-Plus;
- CONSIDÉRANT QUE** les citoyens et non citoyens doivent s'inscrire sur le site sécurisé en ligne, mais ne peuvent pas faire leur paiement à même leur inscription;

**Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement** d'ajouter la plateforme Paysafe au Logiciel Sport-Plus Inc. pour que les citoyens ou non citoyens puissent faire le paiement de leur inscription au cours de loisir à même le site sécurisé en ligne. Un paiement mensuel minimum de 6 \$ sera facturé.

**Il est de plus résolu** que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au budget pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

**ADOPTÉE**

**Dépôt des interventions en matière de sécurité publique**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M le Maire répond aux questions des citoyens.

**RÉSOLUTION  
208-10-2020**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyé par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement de lever la présente séance.**

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Richard Labonté  
Maire

\_\_\_\_\_  
M. Mathieu Dessureault  
Directeur général